



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 37511

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise sanitaire qui touche le secteur apicole. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens mis en oeuvre afin d'enrayer ce phénomène, dont l'un des éléments pourrait être la création de zones protégées favorisant le butinage.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, un affaiblissement et une surmortalité des abeilles sont constatés dans l'ensemble des principaux pays producteurs de miel. Le rapport pour une apiculture durable rendu en octobre 2008 au Premier ministre par M. Saddier, député de la Haute-Savoie, montre que les causes de mortalité des abeilles peuvent être multifactorielles. Des pistes couramment évoquées sont, par exemple, la diminution des capacités mellifères des plantes cultivées, le fauchage précoce et les facteurs climatiques. Des problèmes sanitaires sont également à l'origine de ces mortalités. Ainsi, la varroase touche largement le rucher français qui ne bénéficie pas de traitements vétérinaires adaptés pour toutes les maladies en l'absence parfois de médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour les abeilles. Les abeilles sont, de plus, victimes de la prédation d'un frelon d'origine asiatique récemment apparu sur le territoire français. L'exposition à la pollution et aux produits phytosanitaires sont également des causes évoquées pour expliquer la mortalité à des abeilles. Le caractère multifactoriel de la mortalité des abeilles met en avant la nécessité de suivre cette problématique de façon globale. Une étude en cours est menée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments qui devrait permettre de dresser un état des lieux très prochainement. En outre, le rapport de M. Saddier souligne la nécessité de structurer la filière autour d'une interprofession et a recommandé notamment la création d'une plate-forme regroupant l'ensemble des acteurs de la filière. Un comité opérationnel apicole a ainsi été constitué avec pour objectif la mise en place d'un Institut technique et scientifique de l'abeille, chargé d'élaborer et d'analyser les programmes de recherche de la filière et de proposer leur financement. De même, la formation des apiculteurs devrait être renforcée. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a d'ores et déjà annoncé la nomination d'un « Monsieur Abeilles », Jean-Pierre Comparot, chargé de la coordination des administrations pour bâtir, sur ce sujet transversal, un plan pour une apiculture durable.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37511

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10783

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1028